

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Décembre 2012

L'an deux mille douze, **le 10 Décembre**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 04 Décembre 2012, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1- **DIA concernant un terrain situé au lieu-dit «L'Aumelle» cadastré ZE 205**
- 2- **DIA concernant un terrain situé au lieu-dit «L'Aumelle» cadastré ZE 418**
- 3- **Tarifs municipaux 2013**
- 4- **Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**
- 5- **Mise à disposition par la commune des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence exercée par le Syndicat Départemental d'Energie 35**
- 6- **Sollicitation d'un fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement du plan d'eau**
- 7- **Coteau Sud 3 : examen de la proposition du SMICTOM pour 2 conteneurs enterrés**
- 8- **Renouvellement CAE Ida PINAULT**
- 9- **Salle Multifonction : participation aux travaux d'extension du réseau électrique basse tension.**
- 10- **Vote d'une enveloppe investissement (pour bureau mairie)**
- 11- **Régie photocopie : actualisation de la délibération de 1981.**
- 12- **Amende de police – programme 2013 : choix des projets**
- 13 – **Salle Multifonction- Etanchéité à l'air : choix de l'offre et autorisation à la SADIV de signer le marché**
- 14- **Questions et informations diverses :**
 - **SM° : assurance dommage-ouvrage**

Présents : M. JAMET, Mme BRULE, Mme BOURGES, M. MOREL, M. ROBERT, Mme FOUILLET, M. RIGAUDEAU, Mme PITOIS, M. COUDRAY, M. CANNIEUX, M. DURET.

Excusés : Mme BELLOCHE, Mme FAYE (pouvoir à Mme BOURGES), Mme GENDROT (pouvoir à M. CANNIEUX), M. FOUCHER.

Absents : néant

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Affichage convocation : 4 décembre 2012

Secrétaire de séance : Mme BOURGES

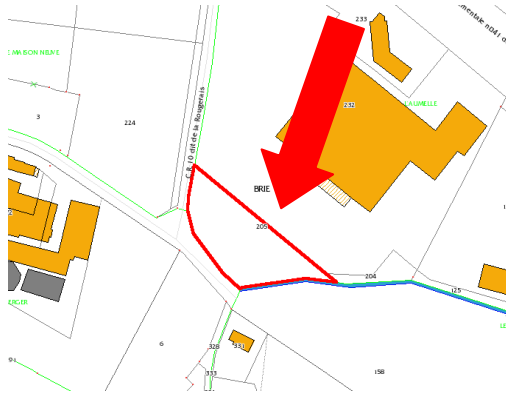
➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 29 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.**

M. le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

☞ **13 – Salle Multifonction- Etanchéité à l'air : choix de l'offre et autorisation à la SADIV de signer le marché**
Décision : Validée

1. DIA concernant un terrain situé au lieu-dit «L'Aumelle» cadastré ZE 205

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 15 novembre 2012 une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé au lieu-dit «L'Aumelle» à Brie, référencé section ZE 205 propriété de Mme MESLIER Hélène, et soumis au droit de préemption urbain.



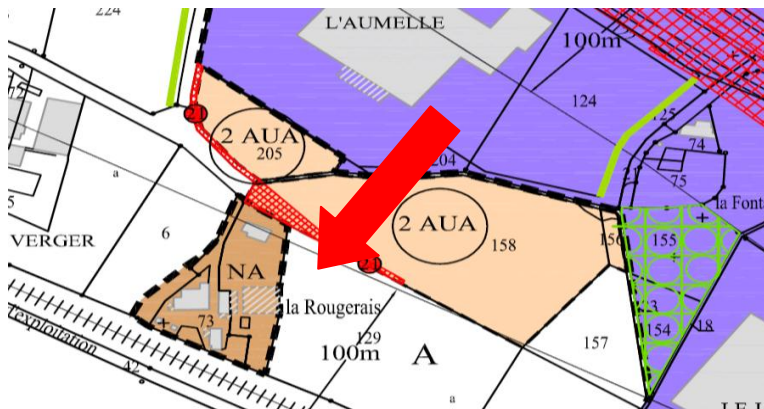
➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

2. DIA concernant un terrain situé au lieu-dit «L'Aumelle» cadastré ZE 418

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 15 novembre 2012 une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé au lieu-dit «L'Aumelle» à Brie, référencé section ZE 418 propriété de la communauté de communes de la Roche aux Fées, et soumis au droit de préemption urbain.



➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

3. Tarifs municipaux 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs municipaux qui étaient en vigueur en 2012 et fait part de la proposition faite par la commission des finances, réunie le 12 Novembre, pour les tarifs à appliquer en 2013.

TARIFS PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC	Tarifs au 01/01/2012	Propositions au 01/01/2013	Vote du CM Tarifs au 01/01/2013
Photocopie A4	0,15 €	0.15 €	0.15 €
Photocopie A3	0,30 €	0.30 €	0.30 €
Photocopie A4 RV	0,30 €	0.30 €	0.30 €
Photocopie A3 RV	0,60 €	0.60 €	0.60 €
Gratuit pour les demandeurs d'emploi			
TARIFS PHOTOCOPIES COULEURS	Tarifs au 01/01/2012	Propositions au 01/01/2013	Vote du CM Tarifs au 01/01/2013
Photocopie A4	/	0.45 €	0.45 €
Photocopie A3	/	0.90 €	0.90 €
Photocopie A4 RV	/	0.90 €	0.90 €
Photocopie A3 RV	/	1.20 €	1.20 €
Gratuit pour les demandeurs d'emploi			

TARIFS SALLE POLYVALENTE	Tarifs au 01/01/2012	Propositions au 01/01/2013	Vote du CM Tarifs au 01/01/2013
Location salle polyvalente 1 jour	110 €	112.20 €	112.20 €
Location salle polyvalente 2 jours	163 €	166.26 €	166.26 €
Location salle polyvalente 3 jours	215 €	219.30 €	219.30 €
Location salle polyvalente réveillon	163 €	166.26 €	166.26 €
Location salle polyvalente vin d'honneur	30 €	30.60 €	30.60 €
Chauffage (par jour de location du 15/10 au 15/04)	12 €	12.24 €	12.24 €
Caution location salle polyvalente	352 €	359.04 €	359.04 €
Location chaises grises (- de 20)	12 €	12.24 €	12.24 €
Location chaises grises (de 21 à 40)	17 €	17.34 €	17.34 €
Table sur tréteaux (l'unité)	3 €	3.00 €	3.00 €

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE	Tarifs au 01/01/2012	Propositions au 01/01/2013	Vote du CM Tarifs au 01/01/2013
15 ans	70 €	71.40 €	71.40 €

30 ans	143 €	145.86 €	145.86 €
50 ans	235 €	239.70 €	239.70 €
Exhumation de corps	31 €	32.00 €	32.00 €
TARIFS COLUMBARIUM	Tarifs au 01/01/2012	Propositions au 01/01/2013	Vote du CM Tarifs au 01/01/2013
15 ans	534 €	544.68 €	544.68 €
TARIFS CAVURNES	Tarifs au 01/01/2012	Propositions au 01/01/2013	Vote du CM Tarifs au 01/01/2013
15 ans	272 €	277.44 €	277.44 €
Ouverture	31 €	32.00 €	32.00 €
Dépôt urne > 1	31 €	32.00 €	32.00 €
Plaque de granit (délib.n°7 du 20/06/11)	144 €	146.88 €	146.88 €
TARIFS JARDIN DU SOUVENIR	Tarifs au 01/01/2012	Propositions au 01/01/2013	Vote du CM Tarifs au 01/01/2013
Dispersion de cendres	31 €	32 €	32 €

	Tarifs au 01/01/2012	Délibération n°2 du 18/06/2012	Vote du CM Tarifs au 01/01/2013
TAXE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	643 €	656 €	656 €

Coût horaire main d'œuvre employé communal	31 €	32 €	32 €
---	------	------	------

TARIFS CHENIL COMMUNAL	Tarifs au 01/01/2012	Propositions au 01/01/2013	Vote du CM Tarifs au 01/01/2013
Capture	60 €	61.20 €	61.20 €
Occupation du chenil	23 €	23.46 €	23.46 €
frais de garde	15 € / jour	16 € /jour	16 € /jour

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les tarifs municipaux proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2013.

4. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Quelques indicateurs principaux sont détaillés :

	2010	2011	Ecart
Nombre d'abonnés	141	160	+ 13.48 %
Volumes facturés (m ³)	10 097	11 210	+ 11.02 %
Recette d'exploitation	27 581.40 €	22 306.40 €	- 19.12 %
Etat de la dette	227 869.97 €	216 015.13 €	- 5.20 €

➤ **Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de BRIE.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

5. Mise à disposition par la commune des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence exercée par le Syndicat Départemental d'Energie 35

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'organisation du service public de la distribution d'électricité a été confiée en Ille-et-Vilaine, par arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2009, au SDE35.

En application de l'article L. 5211-5 III du CGCT, qui renvoie à l'article L. 1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

➤ **Après en avoir décidé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, en application de l'article L. 2122-21 du CGCT, M. le Maire à signer le procès-verbal**

6. Sollicitation d'un fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement du plan d'eau

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le fonds de concours communautaire pour les frais d'entretien du plan d'eau communal à vocation de baignade.

Les dépenses éligibles sont les dépenses d'entretien du plan d'eau compris les dépenses de personnel chargés de l'entretien.

Sont exclues les dépenses d'animation, d'enseignement, de surveillance et les frais financiers.

Ne sont donc pas pris en charge les dépenses liées à baignade.

Le montant octroyé représente 50% maximum du coût restant à la charge de la commune après déduction des subventions.

M. le Maire présente les dépenses d'entretien annuel du plan d'eau :

Dépenses annuelles d'entretien du plan d'eau de Brie																																	
☛ 1	DÉPENSES DE MAIN D'ŒUVRE - Service Technique de Brie																																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de travaux d'entretien</th> <th>Temps en heures passé/an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Taille</td><td>35</td></tr> <tr><td>Tonte</td><td>160</td></tr> <tr><td>Broyage</td><td>40</td></tr> <tr><td>Débroussaillage</td><td>40</td></tr> <tr><td>Entretien des toilettes sèches</td><td>25</td></tr> <tr><td>Entretien plage (sable)</td><td>15</td></tr> <tr><td>Entretien mobilier</td><td>15</td></tr> <tr><td>Affichage</td><td>10</td></tr> <tr><td>Poubelles</td><td>150</td></tr> <tr><td>Installation équipements pour la baignade</td><td>10</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>500</td></tr> <tr><td>Coût horaire main d'œuvre (€/h)</td><td>20,04 €</td></tr> <tr><td>Coût gestion du personnel à ajouter</td><td>2,00 €</td></tr> <tr><td>Coût total main d'œuvre pour l'entretien</td><td>22,04 €</td></tr> <tr><td>Coût total annuel dépenses main d'œuvre</td><td>11 022,00 €</td></tr> </tbody> </table>	Type de travaux d'entretien	Temps en heures passé/an	Taille	35	Tonte	160	Broyage	40	Débroussaillage	40	Entretien des toilettes sèches	25	Entretien plage (sable)	15	Entretien mobilier	15	Affichage	10	Poubelles	150	Installation équipements pour la baignade	10	TOTAL	500	Coût horaire main d'œuvre (€/h)	20,04 €	Coût gestion du personnel à ajouter	2,00 €	Coût total main d'œuvre pour l'entretien	22,04 €	Coût total annuel dépenses main d'œuvre	11 022,00 €
	Type de travaux d'entretien	Temps en heures passé/an																															
	Taille	35																															
	Tonte	160																															
	Broyage	40																															
	Débroussaillage	40																															
	Entretien des toilettes sèches	25																															
	Entretien plage (sable)	15																															
	Entretien mobilier	15																															
	Affichage	10																															
	Poubelles	150																															
	Installation équipements pour la baignade	10																															
	TOTAL	500																															
	Coût horaire main d'œuvre (€/h)	20,04 €																															
Coût gestion du personnel à ajouter	2,00 €																																
Coût total main d'œuvre pour l'entretien	22,04 €																																
Coût total annuel dépenses main d'œuvre	11 022,00 €																																
☛ 2	DÉPENSES DE MATERIEL / CARBURANT- Service Technique de Brie																																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de travaux d'entretien</th> <th>Coût horaire/annuel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Tonte</td><td>25€/heure</td></tr> <tr><td>Broyeuse</td><td>35€/heure</td></tr> <tr><td>Forfait entretien et carburant petit matériel</td><td>400€/an</td></tr> <tr><td>Coût total annuel dépenses matériel/carburant</td><td>5 800,00 €</td></tr> </tbody> </table>	Type de travaux d'entretien	Coût horaire/annuel	Tonte	25€/heure	Broyeuse	35€/heure	Forfait entretien et carburant petit matériel	400€/an	Coût total annuel dépenses matériel/carburant	5 800,00 €																						
	Type de travaux d'entretien	Coût horaire/annuel																															
	Tonte	25€/heure																															
	Broyeuse	35€/heure																															
Forfait entretien et carburant petit matériel	400€/an																																
Coût total annuel dépenses matériel/carburant	5 800,00 €																																
	soit par an : 160 h x 25€ = 4 000€																																
	soit par an: 40h x 35 € = 1 400€																																
☛ 3	Dépenses d'entretien périodique (tous les 8 ans)- Entreprises Privées																																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de travaux d'entretien</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Epannage de chaux dans le fond de l'étang</td><td>1 423,91 €</td></tr> <tr><td>Vidange de l'étang</td><td>449,21 €</td></tr> <tr><td>Curage de l'étang</td><td>10 090,05 €</td></tr> <tr><td>Travaux d'entretien du sentier du plan d'eau</td><td>5 300,00 €</td></tr> <tr><td>Empoisonnement (carpes)</td><td>250,00 €</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>17 513,17 €</td></tr> <tr><td>Coût total annuel dépenses d'entretien périodique</td><td>2 189,15 €</td></tr> </tbody> </table>	Type de travaux d'entretien	Montant TTC	Epannage de chaux dans le fond de l'étang	1 423,91 €	Vidange de l'étang	449,21 €	Curage de l'étang	10 090,05 €	Travaux d'entretien du sentier du plan d'eau	5 300,00 €	Empoisonnement (carpes)	250,00 €	TOTAL	17 513,17 €	Coût total annuel dépenses d'entretien périodique	2 189,15 €																
	Type de travaux d'entretien	Montant TTC																															
	Epannage de chaux dans le fond de l'étang	1 423,91 €																															
	Vidange de l'étang	449,21 €																															
	Curage de l'étang	10 090,05 €																															
	Travaux d'entretien du sentier du plan d'eau	5 300,00 €																															
Empoisonnement (carpes)	250,00 €																																
TOTAL	17 513,17 €																																
Coût total annuel dépenses d'entretien périodique	2 189,15 €																																
TOTAL DÉPENSES D'ENTRETIEN ANNUELLE DU PLAN D'EAU																																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>☛ 1 Coût total annuel dépenses main d'œuvre</td><td>11 022,00 €</td></tr> <tr><td>☛ 2 Coût total annuel dépenses matériel/carburant</td><td>5 800,00 €</td></tr> <tr><td>☛ 3 Coût total annuel dépenses d'entretien périodique</td><td>2 189,15 €</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>19 011,15 €</td></tr> </tbody> </table>	Objet	Montant TTC	☛ 1 Coût total annuel dépenses main d'œuvre	11 022,00 €	☛ 2 Coût total annuel dépenses matériel/carburant	5 800,00 €	☛ 3 Coût total annuel dépenses d'entretien périodique	2 189,15 €	TOTAL	19 011,15 €																						
Objet	Montant TTC																																
☛ 1 Coût total annuel dépenses main d'œuvre	11 022,00 €																																
☛ 2 Coût total annuel dépenses matériel/carburant	5 800,00 €																																
☛ 3 Coût total annuel dépenses d'entretien périodique	2 189,15 €																																
TOTAL	19 011,15 €																																

Le plan de financement est le suivant :

Objet	Dépenses TTC	Recettes
Coût total des dépenses annuelles du plan d'eau	19 011,15 €	
Subventions perçues		0,00 €
Coût restant à la charge de la commune	19 011,15	
Sollicitation du fonds de concours (50% du coût restant à la charge de la commune)		9 505,58 €
Coût restant à la charge de la commune après aide de la CCPRF	9 505,58 €	

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE DE SOLLICITER le fonds de concours relatifs à l'entretien du plan d'eau communal.

7. Coteau Sud 3 : examen de la proposition du SMICTOM pour 2 conteneurs enterrés

M. le Maire présente la proposition du SMICTOM pour les conteneurs enterrés pour le lotissement Coteau Sud 3 :

☞ 2 conteneurs enterrés pour un montant de 4 122.00 € HT

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte cette proposition :

8. Renouvellement CAE Ida PINAULT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les caractéristiques du CAE (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi) de Mme PINAULT :

- Mme PINAULT Ida à la bibliothèque, 20 heures/semaine, du 21 juin 2012 au 20 décembre 2012.

Suite à la demande de renouvellement de ce CDD, Pôle Emploi a répondu favorablement à ce renouvellement :

- le CAE de Mme PINAULT est renouvelable pour 6 mois, du 21/12/2012 au 20/06/2013, 20heures/semaine.
Mme PINAULT est d'accord pour signer ce nouveau CAE.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE le renouvellement de ce Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document relatif à cette affaire.

9. Salle Multifonction : participation aux travaux d'extension du réseau électrique basse tension.

M. le Maire présente le calcul du SDE 35 pour la participation aux travaux d'extension du réseau électrique basse tension nécessaires à l'alimentation de la salle multifonction.

Extension du réseau basse tension :

- longueur totale de l'extension en mètres :	257.00 ml
- Calcul du montant de la participation aux travaux :	
Part fixe	500.00 €
Part variable	257.00 ml à 20.00 €/ml= 5 140.00 €

Total participation : 5 640.00 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette proposition du SDE 35.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le maire à signer cette proposition.

10. Vote d'une enveloppe investissement (pour bureau secrétaire mairie)

M. le Maire explique qu'un placard sera à fabriquer par le service technique dans le bureau de la secrétaire de mairie (la salle des archives arrive à saturation en terme de place).
Un parquet sera également à poser.

M. le Maire propose de voter une enveloppe de 2 000.00 € HT pour la réalisation de ces équipements.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de voter une enveloppe de 2000.00 € HT pour la réalisation de ces équipements,

- S'ENGAGE à inscrire cette somme au Budget Primitif 2013 en dépenses d'investissement.

11. Régie photocopie : actualisation de la délibération de 1981.

M. le Maire explique qu'il s'avère nécessaire d'actualiser la délibération du 30 novembre 1981 portant institution de la régie de recettes photocopies. (Montant en francs, etc)

Le Conseil Municipal de Brie,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n°66- 850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Brie du 30/11/1981 portant institution d'une régie de recettes pour les photocopies,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10/10/2012,

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'actualiser la délibération du 30/11/1984 notamment en raison des montants exprimés en francs,

DECIDE

Article 1 - Il est institué une régie de recettes auprès de la commune de Brie.

Article 2 - Cette régie est installée à la mairie de Brie, 22 rue de Bretagne 35 150 BRIE.

Article 3 - La régie encaisse les produits suivants : droits des photocopies

Article 4 – Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant : en numéraire.
Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance.

Article 5 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 100 €.

Article 6 – Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5, et au minimum une fois par semestre.

Article 7 – Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes dès que le montant de l'encaisse atteint le maximum fixé à l'article 5 et au minimum une fois par semestre.

Article 8 – Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur

Article 9 – Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur

Article 10 – Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur

Article 11 – La présente délibération remplace celle du 30//11/1981.

Article 12 - Le maire et comptable public assignataire de Janzé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

12. Amende de police – programme 2013 : choix des projets

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les opérations d'aménagement en faveur de la sécurité qui seront retenues par le Conseil Général dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police.

☞ Monsieur le Maire propose la réalisation d'un ralentisseur en enrobé respectant la norme NFP 98/300 rue du Prieuré.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**- DECIDE de réaliser un ralentisseur rue du Prieuré pour 12 000 TTC.
Cette somme sera inscrite au budget primitif 2013 en dépenses d'investissement.**

13 - Salle Multifonction- Etanchéité à l'air : choix de l'offre et autorisation à la SADIV de signer le marché

Après consultation de plusieurs entreprises par la SADIV pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air, il s'avère que l'entreprise TY'ECO2 est la mieux disante. L'offre est de 3 450.00 € HT.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise TY'ECO2 à 3 450.00€ HT**
- AUTORISE la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage :**
 - à signer le marché avec l'entreprise attributaire et tout document se référant à cette affaire**
 - à notifier le marché auprès de l'entreprise concernée.**

Séance levée à : 22H50

Prochaine séance le : Date non fixée